



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



REGLEMENT DE LA COMPETITION.

PREAMBULE.

L'Association BIG GAME FISHING REUNION organise, sur plusieurs manches durant l'année 2020 une compétition annuelle de pêche sportive dénommée « Championnat BGFR BLUE MARLIN »

Dans le cas de conditions météorologiques défavorables ou de toutes autres circonstances laissées à l'appréciation des organisateurs, le BGFR se réserve le droit de décaler les différentes manches ou d'annuler la compétition.

Le comité organisateur se réserve en outre le droit souverain d'accepter ou de refuser toute inscription.

Il est formellement entendu que les participants à la compétition concourent sous leur entière responsabilité.

En s'inscrivant, les participants, accompagnateurs, capitaines et familles dégagent l'organisateur, les sponsors, donateurs ainsi que toutes personnes directement ou indirectement liées à l'organisation et s'engagent à ne pas ester en justice contre ces mêmes personnes.

Il est également rappelé que le chef de bord, propriétaire ou skipper de l'embarcation est entièrement responsable de la sécurité à bord : il ne pourra tenir pour responsable l'association « *Big Game Fishing Réunion* » en cas de manquement à la sécurité ou au règlement de la compétition.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



Dans le cas de manquement grave à ces obligations, l'organisateur pourra exclure l'équipage de la compétition, sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement.

L'inscription à la présente compétition implique l'adhésion inconditionnelle de chaque concurrent et ou participant au présent règlement.

ARTICLE 1 : DATES & HORAIRES DE COMPETITION

La compétition se déroulera sur six manches aux dates suivantes.

Sept dates sont prévues, afin de faire face à une éventuelle annulation en cas de mauvaises conditions météo.

Dimanche 09 FEVRIER 2020

Samedi 07 MARS 2020

Samedi 21 MARS 2020

Samedi 19 SEPTEMBRE 2020 (date de secours)

Samedi 03 OCTOBRE 2020

Samedi 28 NOVEMBRE 2020

Dimanche 20 DECEMBRE (dernière journée de l'Open Blue Marlin)

Pour le classement final, chaque équipage est libre de concourir à une ou plusieurs manches.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



Pour chaque manche de la compétition, les horaires sont fixés ainsi qu'il suit :

05h30 : *Petit déjeuner et briefing*

06h00 : *départ (passage des balises.)*

16h30 : relevé des lignes

18h30 : *heure limite d'émargement en vue de présentation des vidéos et des prises pour la pesée.*

19h00 : *apéritif dînatoire.*

Les concurrents pourront partir de leurs ports d'attache respectifs (Saint-Pierre, Saint-Gilles, Sainte-Marie ou Sainte-Rose) sous réserve de transmettre leur fiche d'embarquement au plus tard à 18 heures la veille de chaque manche et de signaler leur départ par VHF canal 9 ou par téléphone à l'un des numéros suivants : 0692 86 99 28 / 0692 85 89 47 / 0692 68 38 16. Les arrivées peuvent s'effectuer au port d'attache de l'embarcation. Toutefois, les pesées et la validation des séquences vidéo s'effectueront obligatoirement au PC concours (local CRPPS) avant 18 heures 30 conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A CHAQUE MANCHE EST FIXEE A 72 HEURES AVANT LE DEBUT DE CELLE-CI.

Cette compétition est ouverte uniquement aux personnes physiques détentrices d'une licence auprès de la FFPS et à jour de leurs cotisations pour l'année 2020.

Le paiement de la cotisation de membre du BGFR pour l'année 2020 confère le droit à participer à ce championnat sans aucun autre frais d'inscription.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



L'ensemble des bateaux participants devra être détenteur du matériel de sécurité réglementaire eu égard à leur catégorie de navigation et ou d'armement, sous la pleine et entière responsabilité des chefs de bord qui devront en outre détenir les autorisations et titres nécessaires à la conduite des navires en fonction de la distance de navigation.

Les documents administratifs et certificats médicaux seront exigés à l'inscription.

Un minimum de deux (2) personnes par bateau détentrices de la licence FFPS est requis pour valider les inscriptions.

Les prises ne pourront être validées que si le pêcheur et les membres d'équipage en action de pêche (lignage, gaffage) sont détenteurs d'une licence FFPS en cours de validité.

Publicité

Par respect pour nos sponsors de l'évènement et dans l'esprit qualitatif du tournoi, il est interdit d'arborer toutes banderoles que ce soit et tout support publicitaire, autre que celui de nos sponsors sans autorisation formelle du comité organisateur.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA COMPETITION.

Tous les bateaux inscrits devront arborer de manière visible le fanion de la compétition pendant toute la durée de celle-ci.

Pochette :

Le capitaine devra signer et compléter tous les matins, la fiche d'embarquement sur laquelle seront portés les noms de toutes les personnes embarquées. Si ce document n'est pas complété, le bateau sera disqualifié pour la journée.

Départ :

Le départ est fixé à 6 heures pour chaque manche.

Relevés des lignes

Les lignes devront être relevées à 16H30 chaque jour de compétition. Passé cette heure limite, annoncée à la VHF par le PC Concours, plus aucune prise ne sera validée.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



Une exception sera faite pour les bateaux qui auront annoncé au PC radio un poisson annoncé avant 16h30 (cf article 4)

Les départs et arrivées seront obligatoirement à signaler au PC concours par VHF (franchissement des balises du brise-houles face au local du CRPPS).

Les départs et arrivées non signalés occasionneront la disqualification du bateau pour la journée.

L'ensemble des communications par VHF entre le PC concours et les bateaux engagés sera effectuée sur le canal 09 à l'exception de tout autre.

Rapport de pêche :

Aussitôt un poisson ferré, les informations suivantes doivent être annoncées par radio ou par GSM, au PC :

- Le nom du bateau et le nom du pêcheur.
- Le type de poisson et la classe de ligne utilisée.
- La fin du combat, le nom du poisson embarqué et une estimation de son poids.

Au cas où la transmission VHF avec le PC concours ne peut s'effectuer, un autre bateau pourra faire le relais. Dans tous les cas, même si le PC ne répond pas, il faut passer obligatoirement le message dans sa totalité, de telle sorte qu'il soit audible pour le plus grand nombre.

En cas d'impossibilité absolue de joindre le PC concours par VHF ou par le biais d'un relais, les annonces peuvent être faites par GSM aux numéros d'appels suivants :

**Jacques BEN 0692 86 99 28
Pascal MONTHULE 06 92 68 38 16
Eric IRLINGER :06 92 85 89 47**

Puis obligatoirement reconfirmées par VHF lorsque la transmission pourra s'effectuer dans de bonnes conditions.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020

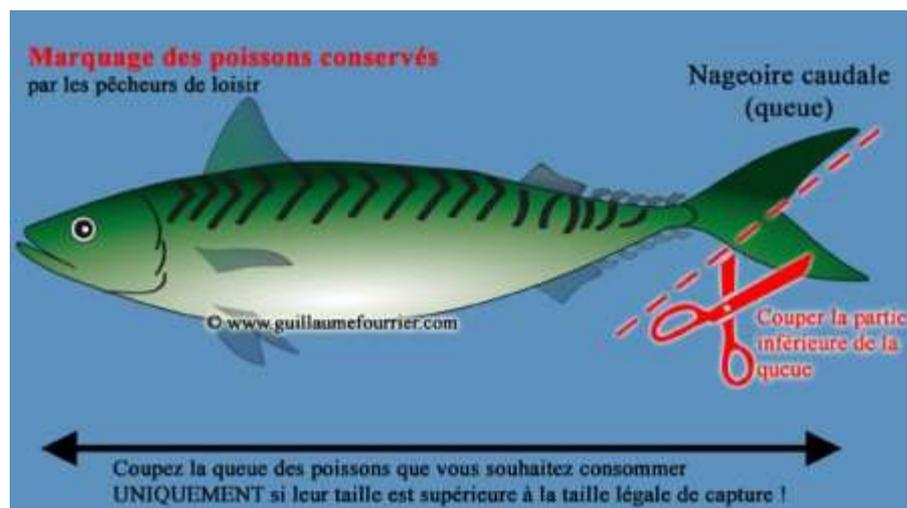


Tout poisson non annoncé ne sera pas comptabilisé à la pesée ou à la restitution vidéo du soir.

Destinations des prises :

Tous les poissons pêchés restent la propriété des bateaux.

Il est rappelé que les prises provenant d'un navire non armé à la pêche professionnelle ne peuvent en aucun cas être vendues et devront sous la responsabilité des chefs de bord subir l'ablation de la partie inférieure de la caudale dès leur mise à bord à l'exception des prises susceptibles de constituer un record.



L'organisation accepte les dons de poissons.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



ARTICLE 4 : CONDITIONS DE VALIDATION DES PRISES- PESEE ET SEQUENCES VIDEOS.

Poissons embarqués et vidéos

Il sera nécessaire qu'un représentant du bateau, se présente avant **18H30**, au PC avec ses poissons en présence d'un membre de la commission technique ou du bureau du BGFR pour signer une feuille d'émargement avec sa fiche de pesée et/ou présenter ses vidéos.

Pour les poissons embarqués seule la fiche de pesée fera foi pour la comptabilisation des points.

Il appartiendra en outre à chaque capitaine d'équipe (ou à un membre de l'équipage) de se présenter avant l'heure limite, au PC concours, où il devra signer un document d'émargement.

Toute prise ou toute vidéo qui sera présentée après 18H30 dans les conditions ci-dessus ne sera pas comptabilisée.

La pesée ou le visionnage des vidéos pourront donc le cas échéant s'effectuer après 18H30 sous réserve que la vidéo et/ ou les prises aient été transmises dans les délais ci-dessus.

Seul le document émargé par le capitaine d'équipe ou à défaut un membre de l'équipage fera foi.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 3 (cf. ci-dessus) les équipages qui auront annoncé au PC concours un départ avant l'heure de relevé des lignes et qui lutteront toujours avec le poisson annoncé après cette heure ne seront pas soumis à cette exigence de délai sous réserve de produire au comité technique une séquence vidéo complète attestant de la réalité du combat, quel qu'en soit l'issue.

- Les poissons à rostre seront pesés non éviscérés.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



- les autres poissons pélagiques (dorades, thons, bonites, wahoos, barracudas, etc. ...) seront pesés éviscérés à l'exception des sujets susceptibles d'établir un record.

Uniquement dans ce cas, il sera procédé à deux pesées.

L'éviscération devra être effectuée en mer conformément à la réglementation locale

Conditions de validation des séquences vidéos pour les poissons à rostre.

L'embarquement (uniquement pour les poissons morts au bateau, cf article 5) ou le relâché de tous les poissons à rostre (marlins, lanciers et voiliers) devront obligatoirement faire l'objet d'une séquence vidéo à l'aide d'un appareil de prise de vue numérique, **horodaté**, qui devra montrer très clairement, sans aucune coupure :

- 1) le pêcheur en action avec le teeshirt de la compétition ;
- 2) le lineman avec le **teeshirt de la compétition**
- 3) pour les prises relâchées, **le poisson clairement identifié et s'écartant du bateau, vivant.**

(Pour les poissons arrivés morts au bateau, cf. l'article 5 du présent règlement)

Dans le cas où ces trois conditions ne seraient pas cumulativement remplies, le poisson ne sera pas comptabilisé.

Les séquences vidéo devront être remises au comité technique pour visionnage avant 18h30.

Passé ce délai, les prises ne seront pas comptabilisées.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 3 (cf. ci-dessus) les équipages qui auront annoncé au PC concours un départ avant l'heure de relevé des lignes et qui lutteront toujours avec le poisson annoncé après cette heure ne seront pas soumis à cette exigence de délai sous réserve de produire au comité technique une séquence vidéo complète attestant de la réalité du combat, quel qu'en soit l'issue.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



Les décisions du Comité technique sont définitives.

Toutes les séquences vidéos validées par le Comité Technique pourront faire l'objet d'une diffusion sur écran à l'attention de tous les compétiteurs et faire l'objet par la suite d'une libre consultation à la demande de tous compétiteurs sans restriction.

De convention expresse, ces images seront donc libres de droits : les skippers, chefs de bord et de manière générale tous les participants à la présente compétition autorisent le « *Big Game Fishing Réunion* » à diffuser librement et sans aucune contrepartie ces séquences vidéos sur le support de son choix.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES POINTS.

Il sera pris en compte la somme des points obtenus par chaque bateau, déduction faite d'éventuelles pénalités applicables, pour chaque manche, avec une totalisation annuelle sur l'ensemble des manches conformément au barème suivant

Poissons à rostres embarqués

MARLIN \geq 150 kg marge d'erreur de 10 kg	nbre de kilos x 10 pts
SAILS FISH (Voilier) \geq 20KG marge d'erreur de 2 kg	nbre de kilos X 30 pts
LANCIER \geq 10 KG marge d'erreur de 1 kg	nbre de kilos X 20 pts

Les poissons mutilés ne seront pas comptabilisés.

Autres poissons pélagiques embarqués d'un poids supérieur à 5kg :10 points du kg.

En sus, il sera attribué un bonus de **300 points** par poisson selon le barème suivant :

Thons (toutes espèces : albacore, germon, dents de chien) de + de 30 kg
Wahoos et barracudas : de + de 20 kg
Dorades coryphènes : de + 15 kg

Attention, les poids ci-dessus sont déterminés après éviscération.

Les poissons mutilés ne seront pas comptabilisés.

Poissons à rostres relâchés

MARLIN	BONUS	2000 pts.
SAILFISH	BONUS	1000 pts.
LANCIER	BONUS	500 pts.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



Bonus pour relâchés de poissons à rostre

1 ^{er} marlin relâché ou embarqué du jour :	100 pts
2 ^{ième} marlin du jour :	75 pts
3 ^{ième} marlin du jour :	50 pts
4 ^{ème} marlin du jour :	25 pts

Super bonus pour poissons à rostres

MARLIN pesé de plus de 250 kg :	1000 pts
MARLIN relâché tagué (vidéo à l'appui)	150 pts

Des tags IGFA seront à votre disposition afin de marquer dans la mesure du possible vos relâchés.

Pénalités pour poissons à rostres embarqués non conformes au règlement :

MARLINS < 140 KG	- 2000 pts
SAILS FISH < 18 KG	- 1000 pts
LANCIER < 09KG	- 500 pts

Poissons à rostres morts au bateau

Les poissons à rostres arrivés morts au bateau devront faire l'objet d'une séquence vidéo complète montrant l'impossibilité de le ranimer, avec témoignage de l'équipage. Les prises ne devront comporter aucune marque de gaffe ni de matraquage.

Le barème est de **5 pts du kg** pour les poids suivants :

MARLINS	<	140 KG
SAILS FISH	<	18 KG
LANCIER	<	09KG

Au-delà de ces poids, il sera attribué les points pour les poissons à rostre embarqués (cf ci-dessus)



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



ARTICLE 6 : REGLES DE PECHE.

Zones de pêche :

La zone de pêche est imposée par la catégorie du bateau et limitée pour tous les bateaux à 20 milles nautiques maximum d'un abri.

Mode de pêche :

Les modes de pêche autorisés sont : la pêche au broumé en dérive, à la traine au leurre, au jig, ou aux vifs.

Les lignes à main sont interdites, ainsi que les moulinets électriques.

Les palangres sont également interdites.

La résistance des fils (monofilaments ou tresse) utilisés sera au maximum de 130 lbs.

Les bas de lignes ou « leader » devront être conformes aux normes FIPS soit un bas de ligne d'une longueur de 9.14 mètres maximum ou une double ligne (+) bas de ligne d'une longueur maximum 12.19 mètres

Réclamations:

En cas de litige, **le chef de bord à l'exclusion de toute autre personne** devra par écrit, formuler ses réclamations auprès de l'organisateur le jour de chaque manche avant 18h30. Cette demande pourra être acceptée par la commission technique uniquement après vérification des documents (fiches de pesées, fiches radio, fiche d'inscription, vidéos...) accompagnée d'un dépôt de garantie de 300 € restitué en cas de gain de cause. Dans le cas contraire, si la réclamation s'avère infondée, cette somme restera acquise au BGFR comme pénalité.

Les décisions du Comité Technique sont définitives.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



La commission technique du BGFR est ainsi composée:

- Arnaud BOULINGUIEZ
- Pascal MONTHULE
- Jacques BEN
- Hugues FERRAND

Sanctions

L'inobservation volontaire et/ou répétée d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement lorsqu'elle est constitutive d'une fraude, entraînera la disqualification de l'équipage ou du concurrent pour une ou plusieurs manches, voire l'exclusion pure et simple pour la totalité de la compétition sans remboursement des droits d'inscription, sur décision du Comité Organisateur.

La fraude est constituée par tout acte volontaire commis individuellement ou collectivement, par un équipage, ou l'un des compétiteurs, contraire à l'esprit ou à la lettre du règlement de la compétition, ainsi qu'aux règles d'éthique de la pêche sportive, visant à conférer à un concurrent ou à un équipage un avantage dans le classement final.

Elle pourra entraîner le cas échéant, toujours sur décision du Comité Organisateur, l'obligation de restituer les lots, récompenses, et trophées indûment obtenus.

ARTICLE 7 : LOTS & RECOMPENSES.

Le gagnant de chaque manche se verra remettre un chèque d'un montant de 300 €.

Le cumul des points obtenus pendant l'année 2020 et sur l'ensemble des manches par un équipage permettra de désigner le vainqueur de la compétition qui recevra un chèque de 1000 € ainsi qu'un trophée.

Lors de la remise des prix, il est nécessaire, en cas d'absence du capitaine d'équipe qu'au moins un membre de l'équipage soit présent pour recevoir le ou les lots.



CHAMPIONNAT BGFR BLUE MARLIN 2020



A défaut, les lots resteront propriété du BGFR.

Cette disposition ne trouve pas lieu à s'appliquer si l'absence peut être justifiée par un cas de force majeure (décès, raisons professionnelles ou médicales).

Le comité organisateur se réserve le droit de demander tout justificatif à ce titre.

Dans le souci de protéger notre environnement l'Association Big Game Fishing Réunion vous remercie de ramener les détritux à quai, et compte sur vous afin de renouveler ce geste lors de toutes vos sorties en mer.

L'ASSOCIATION BIG GAME FISHING REUNION, AINSI QUE SON PARTENAIRE



VOUS SOUHAITENT UN EXCELLENT CHAMPIONNAT 2020